



Comment venir ?

Bus :

69 - 26
Arrêt GRATTE-CIEL

17 - 37
Arrêt ANTONINS

16
Arrêt ZOLA

Métro :

A
Arrêt GRATTE-CIEL



SAMSAH Paul BALVET

Service d'Accompagnement Médico-Social

Horaires

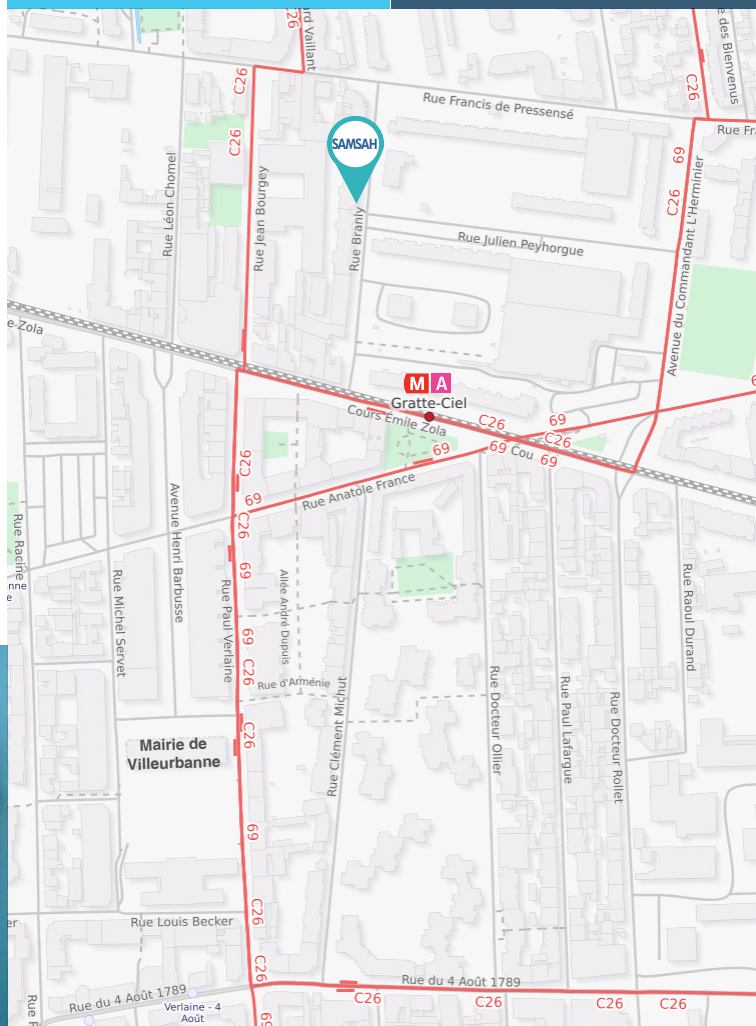
Ouvert
du lundi au vendredi
de 09h00 à 12h30 et
de 13h30 à 17h00

STANDARD TÉLÉPHONIQUE

Lundi :
10h30-12h30 et 13h30-17h00

Mardi :
09h00-12h30

Mercredi, Jeudi et Vendredi :
09h00-12h30 et 13h30-17h



8 rue Branly
69100 VILLEURBANNE

☎ : 04.78.18.41.80

📠 : 04.78.18.41.89

samsah.paulbalvet@smc.asso.fr

Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) Paul BALVET est un service de l'association Santé Mentale et Communautés. Cette association, de loi 1901 à but non lucratif, est composée de dispositifs sociaux, médico-sociaux et de dispositifs de soins ambulatoires et résidentiels.

Missions du SAMSAH

Le SAMSAH a pour objet de contribuer à la réalisation du projet de vie de la personne, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté, comportant un soutien dans son quotidien et dans ses soins. Il favorise le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels en facilitant l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité¹.

L'accompagnement proposé vise à ce que chaque personne en prenant soin d'elle-même devienne peu à peu acteur de sa propre trajectoire de vie et (re)trouve une place dans la cité.

¹ Décret du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'accompagnement à la vie sociale et des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés.

Personnes accompagnées

Le service s'adresse à des femmes et des hommes, âgés de plus de 20 ans et jusqu'à 60 ans à l'entrée, présentant des troubles psychiques stabilisés, actuellement logés (logement individuel, logement familial, logement accompagné). Les personnes accompagnées bénéficient de soins ambulatoires (en centre médico-psychologique ou libéral) ou s'inscrivent dans une phase de « raccrochage aux soins » à partir d'un soignant ou d'une équipe de soins identifiés.

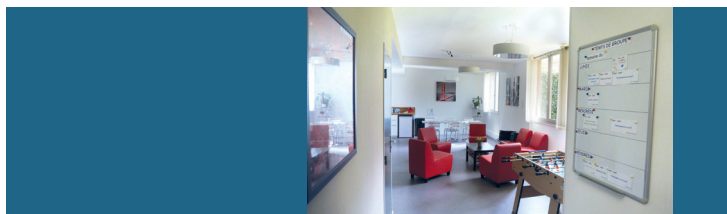
Les personnes accueillies résident à Lyon ou à Villeurbanne.

Modalités d'admission

L'admission est conditionnée par une orientation de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), qui fixe la durée de votre accompagnement. Elle est le fruit d'un processus et d'un choix de la personne concernée avec le soutien des partenaires en présence. L'accompagnement débute au moment de l'admission définitive, il est conditionné par la poursuite des soins.

Capacité d'accueil

35 places



Accompagnement

L'équipe pluridisciplinaire du SAMSAH élabore avec la personne un projet d'accompagnement personnalisé individuel tenant compte de son projet de vie, des préconisations de la CDAPH et de son équipe de soins.

Cet accompagnement s'appuie sur le quotidien de vie des personnes accompagnées et s'articule autour de :

- **temps individuels** : visites au domicile autour de la vie quotidienne en tenant compte de l'entourage s'il y a lieu, soutien dans les démarches administratives et/ou professionnelles, entretiens dans les locaux du SAMSAH,
- **temps collectifs** : au travers d'activités entre pairs par le biais d'activités médiatisées et/ou temps de permanences d'accueil.

L'équipe du SAMSAH

Elle est placée sous l'autorité du directeur, et se compose de :

- 1 coordonnateur responsable du service,
- 1 médecin psychiatre,
- 1 psychologue,
- 3 infirmiers,
- 2 éducateurs spécialisés,
- 1 conseiller en économie sociale et familiale,
- 1 factotum,
- 1 secrétaire médicale.